

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE114

présenté par
M. Vojetta, rapporteur

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« En conséquence, au début du premier alinéa de l'article L. 441-8, sont supprimés les mots : »Sous réserve des dispositions de l'article L. 441-3-1,« . ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination